

# La Location-accession

## Devenez propriétaire de votre maison clés en mains !

**Le Prêt Social de Location-Accession (PSLA)** a été mis en place par l'Etat afin de permettre à des ménages bénéficiant de ressources modestes et ne disposant pas d'apport personnel de devenir propriétaires. Après une phase locative, ils ont la possibilité d'acquérir le logement qu'ils occupent à des conditions avantageuses.

### Qui peut bénéficier de la location-accession ?

La Location-Accession s'adresse aux personnes désirant devenir propriétaires mais n'ayant peu ou pas d'apport. La seule condition est de respecter les plafonds de ressources.

### Une accession sécurisée et en douceur

La Location-Accession permet aux accédants de devenir propriétaire de leur maison progressivement. Elle se déroule en deux temps :

- 1 En occupant le logement, l'accédant s'acquitte d'une redevance composée d'une indemnité d'occupation incluant les frais de gestion et d'une épargne (la "part acquisitive").
- 2 Après 1 à 4 ans d'occupation, il a la possibilité d'acquérir le logement. L'épargne alors constituée lors de la première phase participe ainsi à l'apport personnel.



### Les avantages de la location-accession

En choisissant la location-accession, l'accédant bénéficie de nombreux avantages\* :

- une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans
- une garantie de Rachat et de Relogement en cas d'accident de la vie
- des emprunts à taux réduits
- des frais de notaires réduits
- la possibilité de bénéficier de l'APL accession (article R351-2-1 du CCH)

\*soumis aux conditions de ressources et à la législation en vigueur

[www.loir-et-cher-logement.fr](http://www.loir-et-cher-logement.fr)



# La Location-accession

## Devenez propriétaire de votre maison clés en mains !

**Le Prêt Social de Location-Accession (PSLA)** a été mis en place par l'Etat afin de permettre à des ménages bénéficiant de ressources modestes et ne disposant pas d'apport personnel de devenir propriétaires. Après une phase locative, ils ont la possibilité d'acquérir le logement qu'ils occupent à des conditions avantageuses.

### Qui peut bénéficier de la location-accession ?

La Location-Accession s'adresse aux personnes désirant devenir propriétaires mais n'ayant peu ou pas d'apport. La seule condition est de respecter les plafonds de ressources.

### Une accession sécurisée et en douceur

La Location-Accession permet aux accédants de devenir propriétaire de leur maison progressivement. Elle se déroule en deux temps :

- 1 En occupant le logement, l'accédant s'acquitte d'une redevance composée d'une indemnité d'occupation incluant les frais de gestion et d'une épargne (la "part acquisitive").
- 2 Après 1 à 4 ans d'occupation, il a la possibilité d'acquérir le logement. L'épargne alors constituée lors de la première phase participe ainsi à l'apport personnel.



### Les avantages de la location-accession

En choisissant la location-accession, l'accédant bénéficie de nombreux avantages\* :

- une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans
- une garantie de Rachat et de Relogement en cas d'accident de la vie
- des emprunts à taux réduits
- des frais de notaires réduits
- la possibilité de bénéficier de l'APL accession (article R351-2-1 du CCH)

\*soumis aux conditions de ressources et à la législation en vigueur

[www.loir-et-cher-logement.fr](http://www.loir-et-cher-logement.fr)

